



LES BIXI DISPONIBLES POUR LES DÉPLACEMENTS ESSENTIELS DÈS LE 15 AVRIL 6 H
Un abonnement gratuit offert aux employés des établissements publics
de santé et de services sociaux montréalais

Montréal, 14 avril 2020 – La décision de procéder au lancement du service BIXI à la date prévue a été prise en collaboration avec la Ville de Montréal et la Direction régionale de santé publique de Montréal, pour faciliter les déplacements essentiels et le quotidien des travailleurs qui demeurent au service des citoyens dans le contexte de la COVID-19. Par ailleurs, afin de soutenir le personnel de la santé qui redouble d'efforts en cette période exceptionnelle et de leur offrir une option supplémentaire pour faciliter leur déplacement vers leur lieu de travail, BIXI offrira un abonnement gratuit de 30 jours à tous les employés des établissements publics de santé et de services sociaux montréalais.

« Au nom de BIXI Montréal, je tiens à remercier tous nos employés dévoués, qui ont rendu possible la mise en service du réseau BIXI malgré cette situation extrême et inédite. Je salue aussi les travailleurs de première ligne qui continuent à se rendre au travail chaque jour, notamment le personnel de la santé, ces véritables anges gardiens qui veillent sur nous grâce à leur travail inestimable. Nous avons voulu les soutenir en leur offrant un abonnement gratuit de 30 jours », a commenté Marie Elaine Farley, présidente du conseil d'administration de BIXI Montréal.

Dans le contexte actuel, l'usage du vélo BIXI est encouragé **pour des déplacements essentiels uniquement**. Il est important de rappeler que les personnes présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19, ainsi que les cas suspectés ou confirmés, devraient être en **isolement** et ne pas se trouver dans les lieux publics, ni faire usage du service de vélo-partage. De plus, il est requis de maintenir une distance minimale de deux mètres entre les cyclistes et les autres personnes, dans le but de respecter les stratégies de distanciation sociale mises en place par le gouvernement.

ABONNEMENT GRATUIT POUR LES EMPLOYÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Au cours des prochains jours, les employés du réseau de la santé et des services sociaux de Montréal répartis dans 10 établissements et plus de 300 installations (hôpitaux, CLSC, CHSLD, Centres jeunesse, etc.) auront accès à la marche à suivre pour se prévaloir du programme via leur employeur. Notons que pas moins de 207 établissements de santé se situent à moins de 500 mètres d'une station BIXI et que l'ensemble de ces stations sont desservies par le métro.

UNE DÉCISION PRISE DE CONCERT AVEC LA SANTÉ PUBLIQUE, QUI DEMANDE LA COLLABORATION ET LA RESPONSABILISATION DES USAGERS

« Dès les premières annonces entourant la COVID-19, notre priorité a été de collaborer avec la Direction régionale de santé publique et de respecter ses recommandations, afin de rendre le service BIXI disponible le 15 avril, et ce, de façon responsable. Toutes les stations du réseau

seront disponibles dès demain pour faciliter les déplacements essentiels », a ajouté le directeur général de BIXI Montréal, Christian Vermette.

« Le vélo fait partie de l'ensemble des options de transport offertes aux citoyens devant se déplacer dans le contexte actuel, notamment les travailleurs de la santé et des autres services essentiels. Les infrastructures dédiées à l'usage du vélo, telles que les stations BIXI, les pistes et les bandes cyclables, sont nécessaires à la mobilité à Montréal, tout comme les trottoirs, les routes et les transports collectifs », a mentionné Dre Mylène Drouin, Directrice régionale de santé publique de Montréal.

CONSIGNES AUX USAGERS ET NOUVEAUX PROTOCOLES DE DÉSINFECTION ET DE NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS

Dans le contexte de la COVID-19, des mesures importantes, respectant les recommandations de la Direction régionale de santé publique, ont été mises en place par BIXI Montréal. Parmi celles-ci, mentionnons de nouveaux protocoles de désinfection et de nettoyage des vélos et des différents équipements du service de vélo-partage, ainsi que de nouvelles consignes aux usagers. Ceux-ci peuvent d'ailleurs consulter l'ensemble de ces recommandations sur le site Bixi.com. Des consignes sont également disponibles sur toutes les plateformes de communication de BIXI et à chacune des stations du réseau.

À titre d'exemple, BIXI implantera de nouvelles procédures de désinfection des surfaces fréquemment manipulées sur les vélos (siège et collet de la tige du siège, poignées, surfaces de plastique des guidons), les bornes de transaction (terminaux) et les points d'ancrage (pavés tactiles). L'utilisation de la clé BIXI ou de l'application mobile est aussi recommandée pour les locations. Les consignes aux usagers incluent le lavage fréquent des mains à l'eau et au savon (durant 20 secondes) ou avec une solution désinfectante à base d'alcool (ex. Purell) avant et après avoir utilisé le vélo, d'éviter de porter les mains à son visage, ainsi que de maintenir une distance minimale de deux mètres avec les cyclistes et les autres citoyens. Ces mêmes mesures de prévention générales s'appliquent aux employés qui s'occupent de l'entretien de l'ensemble des équipements BIXI en entrepôt et sur la route.

RÉSEAU BIXI 2020

Au total, 610 stations, 7 270 vélos réguliers et 160 vélos électriques seront mis à la disposition des usagers BIXI le 15 avril, auxquels s'ajouteront 1 000 nouveaux E-BIXI au cours de l'été (vélos électriques). Après s'être déployé dans les arrondissements de Lachine, Saint-Laurent, Montréal-Nord, Anjou, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard en 2019, BIXI Montréal a également conclu l'an dernier de nouvelles ententes avec la ville de Mont-Royal, ainsi qu'avec celle de Laval. L'entente avec Westmount a par ailleurs été renouvelée pour une période de 10 ans.

BIXI MONTRÉAL EN CHIFFRES

- Couverture au 15 avril 2020 : 610 stations / 14 674 points d'ancrage / 142 km² desservis / 17 arrondissements et 3 villes (Westmount, Mont-Royal et Laval)

- Nombre de vélos réguliers : 7 270
- Nombre de vélos électriques : 160 en début de saison et 1 000 nouveaux E-BIXI cet été
- Nombre d'utilisateurs : 318 675 en 2019 (+ 31 % par rapport à 2018)
- Déplacements effectués : 5,83 millions en 2019 (+ 8 % par rapport à 2018)
- Jours d'exploitation : 214
- Moyenne de déplacements journaliers : 26 864 en 2019 (+ 10 % par rapport à 2018)
- Croissance des déplacements de 81 % au cours des 5 dernières années
- Depuis le lancement de BIXI en 2008, les BIXISTES ont effectué près de 44 millions de déplacements.

« La croissance majeure enregistrée par BIXI au cours des dernières années illustre la place prépondérante qu'occupe le service de vélo-partage dans la métropole. Avec la crise que nous vivons actuellement, le service devient une option supplémentaire qui permet de faciliter le quotidien des citoyens ayant des déplacements essentiels à effectuer. Nous tenons toutefois à rappeler aux usagers de suivre à la lettre les recommandations émises par la Direction régionale de santé publique. Il s'agit d'une responsabilité partagée qui nous permettra de revenir le plus rapidement possible à une situation normale, tous ensemble », affirme Éric Alan Caldwell, membre du comité exécutif, responsable de l'urbanisme, de la mobilité et de l'Office de consultation publique de Montréal.

- 30-

Renseignements

Béregère Thériault pour BIXI Montréal
514-999-6493
berengere.theriault@bepr.ca

À PROPOS DE BIXI MONTRÉAL

BIXI Montréal est un organisme à but non lucratif créé par la Ville de Montréal pour gérer le système de vélo-partage dans la métropole. En 2020, le réseau comprend 610 stations, 7 270 vélos réguliers et 1160 vélos électriques sur le territoire montréalais, ainsi qu'à Westmount, Mont-Royal et Laval. Pour davantage d'informations, vous êtes invités à consulter le site de [BIXI Montréal](#).

À PROPOS DE RACHELLE BÉRY

La première épicerie Rachelle Béry a ouvert ses portes en 1984, à Montréal, au coin des rues Rachel et Berri, d'où son nom! Aujourd'hui, on compte 11 épiceries de quartier et plus de 60 espaces santé situés à l'intérieur des supermarchés IGA partout au Québec. Au fil des années, la mission de Rachelle Béry est toujours demeurée la même : alimenter le mieux-être en encourageant la découverte et en faisant la promotion de produits biologiques, naturels et locaux.

À PROPOS DE L'ARTM

L'Autorité régionale de transport métropolitain a été créée par le projet de loi 76, qui a modifié la gouvernance du transport collectif dans la grande région métropolitaine de Montréal. Dans



une perspective de développement durable et de cohésion régionale, l’Autorité régionale de transport métropolitain planifie, organise, finance et fait la promotion du transport collectif et du transport adapté dans la région métropolitaine de Montréal, afin d’offrir une expérience de mobilité simple, intégrée, fluide et efficace. Elle élabore à cette fin un plan stratégique de développement, une politique de financement, un cadre tarifaire et des ententes de services qui encadrent le développement, l’organisation et le financement de ces services. Pour ce faire, l’Autorité travaille à mobiliser les forces vives du milieu des transports collectifs autour d’une vision unifiée.